



**Réunion de Conseil Municipal**  
**Procès-Verbal de la Séance du 11 Décembre 2025**

Nombre

de Membres en exercice 15

Date de la convocation : le 05 décembre 2025

de Présents 10

de Votants 13

**L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre**, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la mairie de Grez-en-Bouère, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre FOUCHER.

**Présents** : M. Dominique LUCAS, Mme Marie-Madeleine ROYER, Mme Nolwenn BOISSINOT (Adjoint au Maire), M. Gérard GOHIER, M. Éric DONZALLAZ, Mme Nathalie GABILLARD, M. Damien PANNIER, M. Sylvain JONCHERAY et Mme Céline BELLANGER formant la majorité des membres en exercice conformément aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Excusés** : M. Patrick GERBEAU (pouvoir à Mme Nathalie GABILLARD), Mme Delphine HUGNET (pouvoir à M. Éric DONZALLAZ), et Mme Mathilde BLANCHET (pouvoir à Mme Nolwenn BOISSINOT)

**Absents** : Mme Aurore LUCAS et M. Michel FOUCHER

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Marie-Madeleine ROYER, adjointe. Elle informe le conseil de la présence de Melle Héloïse BARREAU et Melle Agathe BLANCHET, membres du Conseil Municipal des Jeunes. Cette année le groupe souhaitait participer à une réunion de conseil afin d'en découvrir le fonctionnement. Les 3 autres membres assisteront à la prochaine réunion. Monsieur le Maire leur souhaite la bienvenue.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. Éric DONZALLAZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

**Ordre du jour de la séance**

- Arrêté du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025
- Adhésion au groupement d'achat en électricité et gaz naturel 2028-2030 avec T.E.M
- Convention d'occupation du domaine public avec ATC France concernant la mise à disposition d'un emplacement pour l'antenne relais sis terrain des sports route de Château-Gontier (Section D n°134)



- Convention entre la commune et Mayenne Habitat concernant le projet de construction de 8 logements locatifs sociaux – Lotissement le Frêne
- Devis pour l'achat d'une tondeuse
- Compte-rendu des Commissions
- Divers

### **Arrêté du dernier procès-verbal**

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal, en date du 30 octobre 2025.

Le PV est arrêté à l'UNANIMITÉ des membres présents.

### **DÉLIBÉRATION N°2025-12-11-01 Adhésion au groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies**

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) propose :**

- **D'approuver l'adhésion de la commune de Grez-en-Bouère au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;**
- **D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;**
- **D'approuver la participation de la commune de Grez-en-Bouère à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :**

**ÉLECTRICITÉ**



- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- D'approuver la prise en charge par la commune de Grez-en-Bouère des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de Grez-en-Bouère, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

**DÉLIBÉRATION N°2025-12-11-02 Convention d'occupation du domaine public avec ATC France concernant la mise à disposition d'un emplacement pour l'antenne relais sis terrain des sports route de Château-Gontier (Section D n°134)**

Monsieur le Maire expose que depuis le 12 décembre 2015, la commune est liée par une convention d'occupation du domaine public avec ATC France concernant la mise à disposition d'un emplacement pour l'antenne relais situé au terrain des sports. La convention actuelle prévoit une redevance annuelle indexée sur la base d'un taux fixe de 1,5 %. Cette année la redevance s'élève à 2 694,46 €.

ATC France propose un projet de convention qui reprend les termes du contrat initial mais avec quelques modifications qui portent sur :

- la mise à jour des comparutions, avec la nouvelle adresse du siège social et le changement de directeur patrimoine
- l'ajout d'articles visant à sécuriser leurs équipements
- une nouvelle durée de 12 ans avec une entrée en vigueur au 01/01/2026 avec un préavis de 36 mois
- une redevance annuelle de 2 694.46 € sans indexation

Il propose également le rachat de la parcelle (65 m<sup>2</sup>) au prix de 25 000 € net (tous les frais administratifs, notaire et géomètre sont à la charge complète d'ATC France).

Monsieur le Maire ajoute que dans le même temps il a été contacté par un concurrent, VALOCIME, qui propose :

- une durée de 12 ans à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement (02/2030)
- une redevance annuelle de 5 000 € à compter de la date de mise à disposition de l'emplacement
- une réévaluation de la redevance chaque année de 0,5 %

Monsieur le Maire propose de ne pas retenir la proposition de VALOCIME, la commune étant encore engagée avec ATC France. Il propose également d'acter seulement la mise à jour des comparutions avec la nouvelle adresse du siège social et le changement de directeur patrimoine par le biais d'un avenant.

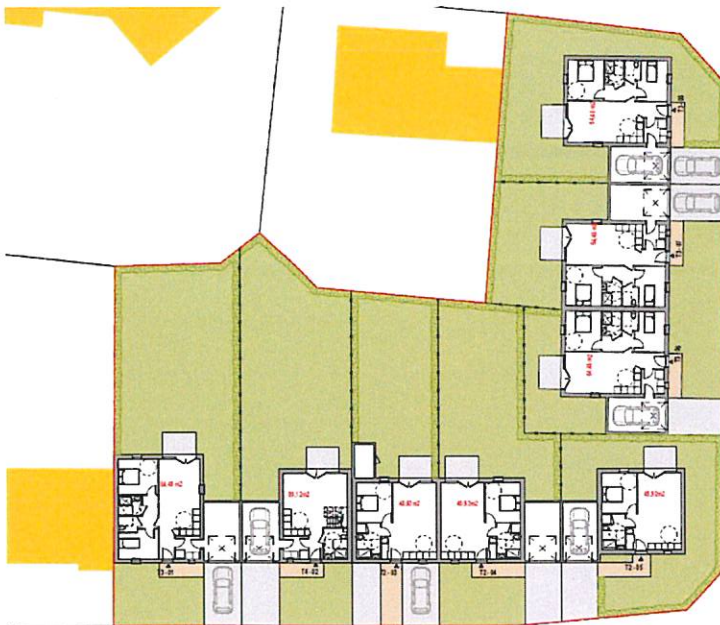
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :**

- **VALIDE** uniquement la mise à jour des comparutions avec la nouvelle adresse du siège social et le changement de directeur patrimoine par le biais d'un avenant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant.



## Convention entre la Commune et Mayenne Habitat concernant le projet de construction de 8 logements locatifs sociaux – Lotissement Le Frêne

Monsieur le Maire présente le projet de Mayenne Habitat de construction de 8 logements locatifs sociaux situés sur les lots n°8, n°9, n°10 et n°11 pour une superficie foncière totale de 2 152 m<sup>2</sup> - Lotissement Le Frêne.



Rue du Frêne



La convention stipule que :

- la commune s'engage à mettre à disposition un terrain viabilisé, c'est-à-dire la desserte pour chaque logement, en limite de propriété, par la voirie et les réseaux :

- Assainissement E.U et E.P y compris les regards de raccordement
- Eau potable y compris les citerneaux
- Électricité y compris les coffrets
- Téléphone y compris les regards
- Géomètre

- les travaux ne pourront débuter qu'une fois le dédoublement des réseaux effectué.

- l'acquisition se fera au prix correspondant à 70 % du prix du lot, plafonné à 40€ HT le m<sup>2</sup>, dans la limite de 300 m<sup>2</sup> par logement (soit 24,276 €/m<sup>2</sup> x 2 152m<sup>2</sup> = 52 241,95 €).

Après échanges entre les élus, il est décidé à l'unanimité de demander à Mayenne Habitat de retravailler le projet avec 6 logements au lieu de 8 ou de lancer des démarches avec des constructeurs.

## DÉLIBÉRATION N°2025-12-11-03 Devis pour l'achat d'une tondeuse

Monsieur Dominique LUCAS, adjoint en charge des services techniques, présente 3 devis pour l'achat d'une tondeuse. A chaque fois, le matériel a été essayé par les agents.

- Entreprise Romet : tondeuse pro à coupe frontale 4RM 152 CM SF237HD152VR ISEKI  
Montant : 30 500 € HT  
Reprise de la Gianni Ferrari : 5 000 €  
Montant avec reprise : 25 500 € HT soit 30 600 € TTC



2 rampes négociés pour monter le matériel dans le fourgon + remise de 10 % sur les consommables dans tout le magasin

→ Entreprise Breillon Bertron : tondeuse frontale GRILLO FD 2200

Montant : 36 323 € HT

Reprise de la Gianni Ferrari : 3 500 €

Montant avec reprise : 32 823 € HT soit 39 387,60 € TTC

→ Entreprise Breillon Bertron : tondeuse frontale GRILLO FD 2200 TS

Montant : 40 720 € HT

Reprise de la Gianni Ferrari : 3 500 €

Montant avec reprise : 37 220 € HT soit 44 664 € TTC

Il propose de retenir l'offre de l'entreprise ROMET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (13 voix POUR) :**

- **ACCEPTÉ le devis de l'entreprise ROMET d'un montant de 30 500 € HT avec une reprise de l'ancienne tondeuse Gianni Ferrari de 5 000 € soit un montant d'achat de 25 500 € HT soit 30 600 € TTC**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise ROMET.**

## COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

### ▪ Scolaire :

Madame Marie-Madeleine ROYER laisse la parole à Agathe et Héloïse, membres du CMJ. Elles informent le Conseil Municipal que :

- La bourse aux jouets s'est déroulée le samedi 22 novembre après-midi à la salle polyvalente. Il y avait 10 exposants. L'après-midi s'est terminé par un petit goûter.
- Le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni deux fois : pour la confection des paquets cadeaux pour les décorations de Noël (1<sup>er</sup> décembre) puis lors de leur installation dans les sapins de la commune (8 décembre).

### ▪ Communication / Presse :

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La 11<sup>ème</sup> naissance 2025 est arrivée !
- La prochaine réunion Flash Infos aura lieu le jeudi 15 janvier 2026.

**Facebook :** 1 260 publications réalisées depuis le lancement

961 abonnés (+ 30 depuis le dernier conseil)

### **LE TOP 10 :**

1. La matinée désherbage (8 552 personnes)
2. La bourse aux jouets (8 394 personnes)
3. La promotion du marché de Noël (7 887 personnes)
4. Installation du sapin place du square (5 395 personnes)
5. Animation repas avec les producteurs locaux (5 207 personnes)
6. Remise des dictionnaires aux collégiens (4 410 personnes)
7. Rétrospective en image de la commémoration du 11 novembre (4 386 personnes)
8. Ecole dehors Saint Jean-Baptiste (4 182 personnes)
9. Soupe préparée par les maternelles de l'école Alfred Levrot (4 084 personnes)
10. Appel aux bénévoles marché de Noël (2 844 personnes)



▪ **Manifestations / Fêtes / Animations**

Madame Nolwenn BOISSINOT informe le Conseil Municipal que :

- La réunion pour les derniers préparatifs du Marché de Noël édition 2025 s'est déroulée le mardi 9 décembre 2025 à 20h.
- Rendez-vous est donné le samedi 13 décembre à 9h pour le montage et l'installation du Marché de Noël Place Alphonse Peigné. Tous les volontaires sont les bienvenus !

Monsieur le Maire remercie Mme Nolwenn BOISSINOT d'avoir pris en charge l'organisation du Marché dans l'attente de la création d'un nouveau « comité des fêtes ».

▪ **Action sociale :**

Monsieur Éric DONZALLAZ informe le Conseil Municipal que :

- Le repas des anciens a lieu le samedi 13 décembre 2025 au restaurant « De Plein Grez ». Mme Nathalie GABILLARD, M. Michel FOUCHER et M. Éric DONZALLAZ participeront au repas. Monsieur le Maire s'excuse, il ne pourra être présent que pour l'apéritif, il sera à aider pour le montage du Marché de Noël.
- Distribution des paniers pour les personnes ne pouvant pas se rendre au restaurant. Il y a une quinzaine de paniers à distribuer.

▪ **Travaux :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux du restaurant sont terminés et le bâtiment est inauguré. Démarrage prévu le 15 décembre 2025.
- Une commission va être programmée pour les travaux à venir.

▪ **Voirie :**

Monsieur Dominique LUCAS informe le Conseil Municipal que :

- Les travaux d'élagage et de curage de fossé sont terminés.

<b>DIVERS</b>
---------------

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- la commune a renoncé à son droit de préemption urbain pour le bien suivant :

- 38 rue de la Libération (Section AC n°548) :
  - Bâti sur terrain propre
  - 21 m<sup>2</sup>
  - Prix : 4 000 € + frais d'acte
- 5 cité des pelouses (Section AD n°282)
  - 631 m<sup>2</sup>
  - Bâti sur terrain propre
  - 95 000 €

- la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, compétente dans la collecte et le traitement des déchets, va mettre en place un lecteur de carte sur les containers d'ordures ménagères du territoire afin d'éviter les apports extérieurs aux 22 communes. La mise en route est prévue pour le début de l'année 2026.

- la Cérémonie des Vœux de la municipalité aura lieu le samedi 10 janvier 2026 à 14h00 à la salle polyvalente.



La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 22 ou 29 janvier 2026 à 19h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Séance du 11 Décembre 2025 – Délibérations prises du n°2025-12-11-01 à n°2025-12-11-03**

N° DE LA DÉLIBÉRATION	OBJET	Décision du Conseil Municipal
2025-12-11-01	Adhésion au groupement d'achat en électricité et gaz naturel 2028-2030 avec T.E.M	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)</b>
2025-12-11-02	Convention d'occupation du domaine public avec ATC France concernant la mise à disposition d'un emplacement pour l'antenne relais sis terrain des sports route de Château-Gontier (Section D n°134)	<b>Autoriser M. le Maire à signer uniquement un avenant pour acter la mise à jour des comparutions (nouvelle adresse siège social et changement du Directeur Patrimoine) Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)</b>
	Convention entre la commune et Mayenne Habitat concernant le projet de construction de 8 logements locatifs sociaux – Lotissement le Frêne	<b>Sujet reporté à une prochaine séance. Demande de revoir le projet comme à l'initial (6 logements et sur des lots non accolés) Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)</b>
2025-12-11-03	Devis pour l'achat d'une tondeuse	<b>Approuvée à l'UNANIMITÉ (13 VOIX POUR)</b>

**Les élus municipaux présents à la séance du 11 décembre 2025**

FOUCHER Jean-Pierre	Maire
LUCAS Dominique	1 <sup>er</sup> Adjoint
ROYER Marie-Madeleine	2 <sup>ème</sup> Adjointe
BOISSINOT Nolwenn	3 <sup>ème</sup> Adjointe
GOHIER Gérard	Conseiller Municipal
DONZALLAZ Éric	Conseiller Municipal
GABILLARD Nathalie	Conseillère Municipale
PANNIER Damien	Conseiller Municipal
JONCHERAY Sylvain	Conseiller Municipal
BELLANGER Céline	Conseillère Municipale



**Adoption du procès-verbal lors du Conseil Municipal du 29 Janvier 2026**

Observations	Signatures	
	Secrétaire de Séance	Monsieur le Maire
	Éric DONZALLAZ	Jean-Pierre FOUCHER
	